



Notre littoral pour demain

Élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin

Séminaire n°1 « Diagnostic partagé »

Sainte-Marie-du-Mont, le 14 décembre 2017

Compte-rendu de séminaire

1. Liste des personnes présentes

Pierre AUBRIL, Vice-président de la CCBDC¹, maire de Ravenoville **Gérard BAMAS**,
Habitant et membre associatif de Sainte-Marie-du-Mont **Sébastien BELLONCLE**,
propriétaire du camping de la Baie des Veys **Odette BLESTELLE**, Habitante de Saint-
Marcouf-de-l'Isle **Frédéric BLET**, Vice-président de la Fédération Départementale de
l'hôtellerie de plein air de la Manche et propriétaire du camping Le Cormoran de
Ravenoville-Plage **Philippe BOIS**, Habitant de Fontenay-sur-Mer **Agnès BOUFFARD**,
Elue de Hiesville **Sébastien BOURGALLÉ**, Habitant de Sainte-Marie-du-Mont **Françoise
CARBONNEL**, Habitante de Sainte-Marie-du-Mont **Séverine CARDET**, Habitante de
Sainte-Marie-du-Mont **Lydie CARDET**, Habitante de Sainte-Marie-du-Mont **Barbara
CERUTTI**, Habitante de Carentan-les-Marais **François CERUTTI**, Habitant de Carentan-les-

¹ CCBDC : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin



Marais **Patrick CORNIERES**, Habitant de Carentan-les-Marais **Joëlle CORNIERES**, Habitante de Carentan-les-Marais **Emmanuel CORRE**, Technicien de rivière de la CAC **Danièle DEFIVES**, Habitante de Tourlaville **Michelle DENISE**, Habitante de Sainte-Marie-du-Mont **Raymond DENISE**, Habitant de Sainte-Marie-du-Mont **Hugues de VALLAVIEILLE**, Elu de Sainte-Marie-du-Mont **Jean-Pierre DUCHEMIN**, Membre associatif de Brucheville **Irène DUCHEMIN**, Elue de BRUCHEVILLE **Jérôme DUCHESNE**, Habitant de Sainte-Marie-du-Mont **Aurélié DUGAY**, Chargée de mission de l'association syndicale de la Douve **Jean DUPREY**, Président de l'ASA² des polders de Brévands, élu de Catz **Bertrand ETIENNE**, Président de l'ASA du Grand Vey **Louis FAUNY**, Elu de Saint-Hilaire-Petitville **Bertrand FLAMBARD**, Membre associatif de Carquebut **Ronan FLEURY**, Agent de la DDTM³ de La Manche **Carine FOUCHARD**, Cheffe de service GEMAPI⁴ de la CAC **Ludvine GABET**, Habitante de Brucheville **Véronique GAILLED RAT**, Habitante de Sainte-Marie-du-Mont **Yvette GOURNET**, Elue de Sainte-Marie-du-Mont **Loïc HEUDE**, Habitant de Quineville **Adeline HUBERT**, Agent de la communauté de communes Coutances mer et bocage **Annette LEBARD**, Habitante de Saint-Côme-Du-Mont **Bernard LEBARON**, Vice-président en charge de la GEMAPI de la CAC⁵ **Pascal LECONTE**, Elu de Audouville-la-Hubert **Jean-Philippe LESSELINE**, Elu de Sainte-Marie-du-Mont **Jean-Pierre LETULLIER**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Yannick LUTHI-MAIRE**, Responsable environnement de la CCBDC **Anne MAHEUX**, Agent de Carentan-les-Marais **Jacky MAILLARD**, Elu de Saint-Hilaire-Petitville **Pascal MARIE**, Elu de Veys - Carentan-les-Marais **Dominique MESNIL**, Elu de Audouville-la-Hubert **François MEUNIER**, Agent de la DDTM 50 **Henri MILET**, Vice-président de la CCBDC, maire de Sainte-Marie-du-Mont **Clément NALIN**, Animateur du SAGE⁶ Douve-Taute, agent du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin **Nicolas ONFROY**, Habitant de Sainte-Marie-du-Mont **Colette PICOT**, Elue de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Leone PIGNOT**, Habitante de Sainte-Marie-du-Mont **Yves PILON**, Habitant de Carentan-les-Marais **Jean-Louis POIGNANT**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Jean-Marie POULAIN**, Association de Montsenelle **Sébastien SAILLENFEST**, Agent de la DDTM 50 **Fabrice SANCHIS**, Habitant de Carentan-les-Marais **Manuel SARRAZA**, Agent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie **Franck TERRY**, Membre associatif de Sainte-Marie-du-Mont **Fernand THOMAS**, Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Isabelle THOMAS**, Habitante de Saint-Marcouf-de-l'Isle **André TOURAINE**, Elu de Brucheville

NB : Ce document s'inscrit dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin, dans le cadre du projet « Notre Littoral pour Demain ».

² ASA : Association Syndicale Autorisée

³ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

⁴ GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

⁵ CAC : Communauté d'Agglomération du Cotentin

⁶ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

2. Compte-rendu du séminaire

NB : Il s'agit du compte-rendu correspondant aux conclusions de la phase de travail de groupe, en 4^{ème} partie du présent séminaire. Il rapporte donc les éléments exprimés par les participants.

Il vient compléter les présentations des intervenants faites au cours du séminaire et détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

1) Le diagnostic

Le diagnostic est majoritairement partagé. Il existe toutefois quelques divergences :

- Pour certains participants, le diagnostic est probablement surestimé tant en terme de hauteurs d'eau pour 2100, que des conséquences de la montée des eaux sur les biens et les personnes ;
- Pour d'autres, les phénomènes climatiques locaux semblent plus marqués qu'indiqué dans le diagnostic ;
- Pour d'autres enfin, les prévisions sont probablement sous-estimées vu la difficulté de mobilisation des États pour limiter le réchauffement

Des participants soulignent que la montée des eaux est déjà observable, avec comme repère le niveau de la mer en morte-eau au pied des digues (au niveau des Gougins).

Certains soulignent la fragilité du territoire à la submersion du fait de la conjonction possible de plusieurs phénomènes : la submersion, le ruissellement des eaux de pluie, la remontée de nappe, et l'augmentation des évènements extrêmes.

Est souligné le fait qu'une partie de la population est peu sensible au réchauffement climatique et à la montée des eaux.

2) Les espaces, les activités ou les acteurs concernés par les changements côtiers

L'État

- Il est responsable du bon fonctionnement des infrastructures, de la sécurité des populations, et des choix à effectuer en termes de politiques publiques sur la gestion des risques

Les élus

- Les communes ont des responsabilités vis-à-vis des risques côtiers
- Les élus ont pour mission de prendre en compte les réclamations des habitants face à ces risques

Les riverains, les habitants, les propriétaires

- Tous les acteurs qui vivent et utilisent le littoral sont en première ligne face aux risques côtiers
 - o Les habitants de certaines zones urbaines telles que Carentan-les-Marais sont concernés par les risques importants de submersion, par la destruction ou la détérioration de leur habitat

- Les usagers du littoral (des plages, de la pêche, des loisirs, etc.) seront également concernés
- Les habitants n'ont pas toujours conscience des risques encourus

Les entreprises

- La préservation des lieux d'activité et des biens ne sera plus assurée
- Les entreprises subiront les conséquences liées à l'intrusion de l'eau salée dans les aquifères, ce qui impactera la « potabilité » de l'eau

Les agriculteurs et l'agriculture

- Les terres agricoles dans les mœurs humides disparaîtront
- Les cultures maraichères seront impactées par la submersion et l'intrusion de l'eau salée dans les aquifères
- L'agriculture devra faire face aux risques sanitaires, à la diminution des surfaces consacrées à l'élevage et au changement de la flore, et donc à la remise en cause de l'AOC⁷⁷ d'Isigny

Les pêcheurs et les conchyliculteurs

- Les activités liées à la mer seront touchées par la pollution des eaux

Les professionnels du tourisme

- Les campings et les lieux de mémoire seront endommagés, ce qui portera atteinte à l'économie touristique

Les habitations

- La sauvegarde du patrimoine bâti et du patrimoine historique sera remise en cause

L'alimentation en eau potable

- La ressource en eau potable sera polluée par les intrusions salines, ce qui privera d'eau potable les consommateurs locaux et les consommateurs « clients », pour celle issue des forages du territoire (une bonne partie des consommateurs du département de la Manche et du Calvados)

Les accès routiers

- Les voies de communication seront détruites

D'autres objets et d'autres sujets impactés

- Les institutions et certains équipements
 - Les communes
 - Les hôpitaux et les maisons de retraite
- Des acteurs locaux
 - Les acteurs économiques
 - Les touristes
 - Les chasseurs
 - Les écologistes
- La faune et la flore

⁷⁷ AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

3) Les conflits d'usage ou tensions potentiels

Sur la stratégie et la gestion de la bande côtière à adopter

- Entre le législateur et les acteurs locaux qui vivent sur le territoire et connaissent bien le terrain, les perceptions des urgences seront différentes, ainsi que les situations vécues sur le terrain
- Entre usagers (agriculteurs, éleveurs de chevaux, conchyliculteurs, professionnels de l'hôtellerie de plein air, touristes utilisateurs de quad, etc.), les intérêts des uns et des autres ne seront pas toujours les mêmes
- Les attentes en fonction des usages spécifiques ne sont pas les mêmes face à l'inondation des terres
- Des oppositions s'exprimeront entre ceux qui veulent protéger le trait de côte pour préserver l'existant et ceux qui prônent l'idée de laisser la nature s'adapter
- D'autres oppositions se constateront entre ceux qui veulent que l'eau des rivières s'écoule plus rapidement pour diminuer les impacts liés aux inondations et la police de l'eau qui n'autorise pas le curage des cours d'eau
- Des tensions sont à prévoir quant au choix qui sera à faire sur le partage du territoire entre urbanisation et préservation des terres agricoles, entre résidences secondaires et résidences principales,
- Des conflits dans les choix budgétaires seront inévitables
- Des réponses seront à apporter sur le rôle de chacun : Qui décidera ? Qui gèra ? Qui paiera ?

Sur l'indemnisation des biens (habitations et activités) touchés par l'impact des inondations

- Est-ce que les propriétaires de biens immobiliers seront indemnisés ou non ?
- Y aura-t-il une solidarité nationale ?
- Les assurances continueront-elles d'indemniser les biens et les activités ? Certaines activités sont déjà « black-listées »

Sur la réduction des espaces et la gestion du foncier

- Les acteurs locaux étant tous dans la même galère, il ne devrait pas avoir de tensions dans un premier temps

Sur la migration des populations liée à la montée des eaux

- Les populations déplacées deviendront des populations de migrants
- Il y aura un risque de perte d'identité villageoise
- Une crise d'urbanisme est à prévoir pour ceux qui accueilleront les migrants

Sur la sensibilisation et l'acceptation du changement

- La prise de conscience du réchauffement climatique n'existe pas toujours
- La décision d'abandonner une partie du territoire sera difficile à accepter
- La protection de l'eau (qualité...) sera l'affaire de tous
- De nouveaux choix d'élevage devront être réalisés

Sur les activités économiques

- La baisse probable de la production maraichère sera impactée par la salinisation des eaux douces
- La baisse de la fréquentation touristique est prévisible
- L'économie agricole et agroalimentaire connaîtra un affaiblissement avec :
 - o la délocalisation des exploitations agricoles
 - o la disparition importante de surfaces agricoles
 - o les difficultés probables que rencontreront la production laitière et les industries agroalimentaires qui en dépendent
- Des questions se posent quant à la délocalisation des biens touristiques et des conséquences financières : Que devient le musée d'UTAH Beach ? Le maintenir ou le déplacer ? Quelles seront les conséquences financières ?
- Concernant le caractère local de l'activité ostréicole, comment gérer son manque de souplesse pour délocaliser l'activité ?

Sur la propriété et la transmission

- La perte de biens et d'héritages est prévisible

Sur le patrimoine ancien

- Comment adapter ce patrimoine face aux risques attendus ?

Sur la ressource en eau

- Comment répondre aux besoins en eau de la population ?

4) Les leviers d'action

S'appuyer sur une autorité qui impose

- Collectivités, État, etc.

S'appuyer sur une gouvernance commune

- Avec un pilotage organisé

S'appuyer sur l'État

- Donner des subventions, évaluer régulièrement l'impact de ses lois, et adapter la réglementation en fonction

S'appuyer sur l'Agence de l'eau

- Octroyer des financements

S'appuyer sur les collectivités locales

- Définir la stratégie locale en matière de risque, la prise de décision et la déclinaison dans les outils de planification (PPRI⁸...). Cette stratégie et ces outils sont à partager avec la population et les financeurs
- Porter les projets locaux

⁸ PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

- Prendre en charge la GEMAPI : Mais elle ne paiera pas tout, ou bien la taxe devra être à un niveau beaucoup plus élevé que ce qui est prévu

S'appuyer sur les associations syndicales de riverain (ASA)

- Prendre appui sur leurs expériences et leurs connaissances de terrain
- Réaliser des entretiens réguliers et annuels de la bande littorale

S'appuyer sur la population locale

- Recueillir son expertise d'usage
- Promouvoir la démocratie participative pour penser le territoire de manière concertée et globale

S'appuyer sur les bénévoles

- Ce sont les sentinelles du territoire

S'appuyer sur les syndicats professionnels

- Recueillir leurs conseils pour l'aménagement des installations et le partage du territoire

Sensibiliser

- Développer la culture du risque, notamment auprès des touristes

Mettre en place des structures de dialogues et être solidaire

- Associer les acteurs locaux et les professionnels
- Promouvoir des projets communs

Poursuivre les actions existantes et les adapter

- Commencer par entretenir correctement les ouvrages existants, puis les adapter à la pression environnementale
- Réaliser des entretiens réguliers annuels, puis proposer des structures et habitations résilientes face aux risques littoraux

Redonner de l'autonomie aux acteurs locaux

- Faire confiance aux ASA et aux élus locaux dans leur manière de gérer certains ouvrages

Renforcer les plans locaux de l'urbanisme et adapter l'habitat

- Contrôler les zones habitables et adapter l'habitat aux contraintes (sur pilotis, constructions côte à côte et en hauteur, fenêtres de toits, prises de courant en hauteur, etc.)

Sensibiliser tous les publics

- À tous les échelons

Harmoniser les enjeux

- Des points de vue économiques, humains et financiers